



Problème de ligne téléphonique

Par **Nicoduvar**, le **15/04/2015** à **07:08**

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison depuis le 1er octobre 2014. Lors de ma 1ère visite, on m'a signalé un problème de téléphone mais l'agence m'a obligé à prendre un opérateur pour trouver le problème. L'opérateur (free) m'a dit que le problème venait de la ligne. L'agence doit intervenir pour creuser dans le jardin et identifier si le problème vient de l'intérieur ou de l'extérieur de la maison. Voilà maintenant 6 mois que ça dure, je paie mon forfait téléphone internet pour rien et tout le monde se renvoie la balle, Agence, propriétaire, France télécom. La propriétaire m'a même envoyé un recommandé en me menaçant de procès si je ne paie pas les frais de recherche de ligne.

Je ne sais vraiment plus quoi faire. Pouvez-vous m'aider sur les démarches que je peux faire pour faire avancer les choses?

Merci

Par **Lag0**, le **15/04/2015** à **08:20**

Bonjour,

Le bailleur vous doit une installation en bon état.

Donc même si le bailleur n'a pas, en théorie, d'obligation de vous fournir une ligne téléphonique, s'il en existe une, elle doit être opérationnelle.

C'est donc à lui de faire en sorte que le problème soit réparé. Je ne comprends pas que vous ayez attendu si longtemps.

Vous envoyez une LRAR au bailleur de mise en demeure de faire les travaux qui s'imposent sous 15 jours, sans quoi vous saisirez le tribunal d'instance pour une injonction de faire.

Par **Nicoduvvar**, le **15/04/2015** à **12:57**

Merci. C'est ma gentillesse qui me perdra je pense.
C'est à l'agence de location que je dois faire la LRAR?

Par **Lag0**, le **15/04/2015** à **13:11**

Au propriétaire avec copie simple à l'agence car si vous en venez à la justice, c'est le propriétaire qu'il faudra assigner, pas l'agence.

Par **Nicoduvvar**, le **15/04/2015** à **18:43**

Merci beaucoup pour vos conseils